



**AVRIL 2019**

***Bureau communal***

La Municipalité vous informe que le bureau du greffe municipal sera fermé du **lundi 22 au vendredi 26 avril 2019**.

***Feux dans les jardins (rappel)***

Les feux de jardin (déchets de taille, feuilles mortes, résidus de sarclage, mauvaises herbes) sont interdits en Suisse depuis 1983. Les déchets verts doivent être en priorité compostés (sacs à disposition). La seule chose que les particuliers puissent encore brûler, c'est du bois naturel et sec (par exemple des branchages, mais après qu'ils ont séché quelques mois), et uniquement en petites quantités. Par ailleurs le feu doit être bien conduit, afin de ne dégager qu'un minimum de fumée et de ne pas déranger le voisinage. A noter que brûler 50 kg de déchets verts dégage autant de dangereuses particules fines que rouler 5'000 km en camion ou incinérer 30 tonnes d'ordures ménagères en usine.

***Coupure d'électricité***

En raison de l'abattage hélicoptéré de trois frênes à l'arrière de la Maison du Prieur et à proximité de la ligne électrique, l'électricité sera coupée le **jeudi 16 mai dès 13h00 et jusqu'à 17h00 environ**. Merci de prendre vos dispositions et également de votre compréhension.

La Municipalité